



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : MISSION ASSISTANCE SIARP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-4, L 5211-8 et L1321-1 et 2,

Vu les statuts du SIARP,

Après lecture de la dite convention et des ses articles.

Ici ci-dessous est rappelé l'objet de cette convention :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des travaux de construction d'une nouvelle STEU et de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la signature par le maire de ladite convention

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 27 mars 2019

Le Maire

Publiée le : 1 avril 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 1 avril 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Maire,

Nombre de conseillers	
-En exercice:	10
-Présents :	9
-Votants :	9
-Absents :	1